

LA PRÉVENTION, UNE PRIORITÉ NATIONALE

➤ DÉFINITION



La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités.

L'enjeu est l'allongement de la vie en bonne santé et l'autonomie des personnes.

➤ DONNÉES CLÉS

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ*1



Tandis qu'en 15 ans, l'espérance de vie s'améliore pour les femmes de près de 2 ans et pour les hommes de près de 3 ans, l'espérance de vie "sans incapacité" reste stable.

MALADIES CHRONIQUES*2

1 Français sur 4 vit avec une pathologie chronique.

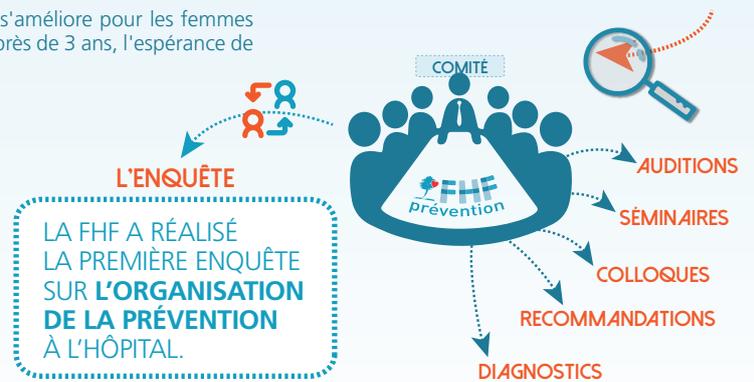
➤ UN ENJEU MAJEUR

AU NATIONAL

Un axe fort de "Ma Santé 2022".

AU SEIN DE LA FHF

Un comité dédié à la prévention qui valorise l'action des établissements publics.



RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FHF PRÉVENTION

SUR LE CHEMIN DE LA PRÉVENTION

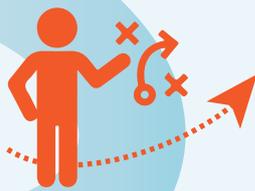
1 STRATÉGIE

ARTICULER UNE APPROCHE GHT ET DES ACTIONS EN ÉTABLISSEMENTS

➤ CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE

58% des établissements n'ont aucun référent identifié en charge de la prévention alors que 99% d'entre eux estiment avoir une mission de prévention.

67% des répondants n'ont aucun service/pôle regroupant les actions de prévention de la structure.



RECOMMANDATIONS

- Mettre en place **une stratégie prévention sur le territoire** dans le cadre du projet médico-soignant partagé (PMSP) du groupement hospitalier du territoire (GHT). Intégrer un volet prévention au sein des filières de soins définies dans le PMSP.
- **Construire des projets prévention** et mobiliser au plus proche du terrain.
- **Institutionnaliser la prévention** : mettre en place une autorité qui aura pour rôle de faire le lien entre l'ensemble des pôles médicaux et les directions fonctionnelles administratives dans une logique de transversalité.

2 FILIÈRE

ÉLABORER UN PROGRAMME PRÉVENTION PAR FILIÈRE DE SOINS

➤ CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE

86% des établissements ont mis en place des actions de prévention (formation, lutte contre les comportements à risque, accompagnement des maladies chroniques...).

59% des hôpitaux inscrivent leurs actions de prévention dans le cadre d'un parcours ou d'une filière de soins.



RECOMMANDATIONS

- **Construire un programme prévention en partant des besoins du patient et structurer la filière de soins.** Le programme prévention propose une offre à destination du patient qui comprend les actions menées par l'établissement et celles entreprises au sein du GHT. Il doit veiller à définir des indicateurs de suivi.
- Faire de l'autorité coordinatrice le **garant de la légitimité scientifique** et de la cohérence du programme.
- **Privilégier une méthodologie et une organisation** souples et adaptées au territoire et aux compétences de l'établissement. **Réaliser un diagnostic** en tenant compte des éléments suivants :
 - Orientations ministérielles et programmes de santé publique;
 - Littérature médicale et scientifique;
 - Données de santé publique et caractéristiques du territoire;
 - Compétences des équipes de l'établissement et du GHT.

3 PARTENARIATS

CONSTRUIRE UN RÉSEAU

➤ CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE

54% des établissements ont mené des actions en partenariat avec des acteurs de la ville (médecine libérale ou collectivités).

64% des répondants ont mené des actions en partenariat avec des associations.

Les ARS et les associations sont les premiers partenaires des actions prévention à l'hôpital.

39% des partenariats donnent lieu à un appui financier.



RECOMMANDATIONS

- **Constituer un réseau pour appuyer les projets** (aspects financiers, organisationnels et logistiques) avec différents acteurs : **ARS, associations, collectivités territoriales, médecine de ville, mutuelles, CPAM, industriels...**
- **Construire dans la durée le programme prévention** via une démarche partenariale, la prévention étant une "course de fond".

4 FINANCEMENTS

PÉRENNISER ET FLÉCHER DES FINANCEMENTS

➤ CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE

54% des répondants estiment que le manque de financement pérenne est le premier frein au développement de la prévention.

1/3 des actions (28%) sont financées uniquement par l'établissement.

2/3 des actions (72%) sont co-financées. Dans 54% des cas, le financement est partagé entre l'ARS et l'établissement.



RECOMMANDATIONS

- Utiliser le programme prévention comme **outil de dialogue avec les partenaires**, pour chercher des fonds, ce qui confèrera de l'attractivité à l'établissement.
- Flécher les financements vers la prévention, par exemple **en utilisant les crédits issus des sanctions du CAQES** afin de financer un fonds prévention pérenne ou **en contractualisant directement avec les ARS sur la base des programmes**.

➤ SOURCES

- Enquête réalisée sur **une période d'un mois** auprès de l'ensemble des adhérents de la FHF avec la participation de **226 établissements**.
 - *1 **Insee**, statistiques d'État civil et données issues de l'enquête « Statistiques sur les revenus et les conditions de vie » 2004-2018.
 - *2 **Cnam**, rapport charges et produits « Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser des dépenses » 2019.